



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 février 2015**

**Délibération n° 2015-01**

Date de la convocation : 05/02/2015  
Date de la publication : 13/02/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint, Yves CARRIÉ, Chantal BADENCO, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Emmanuel ALONSO (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIÉ (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Composition des commissions communales suite à installation  
d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire, expose, qu'en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Il rappelle lors de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014, il avait été procédé à la création et à la composition des trois commissions suivantes : Cadre de vie, Affaires Générales, Lien social et Solidarité.

Il précise que suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, il convient de l'intégrer dans les commissions auxquelles il souhaite participer.

Monsieur le Maire précise que Madame Chantal BADENCO souhaite être membre de la commission « Lien social et Solidarité ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la composition des commissions comme suit.

Désignation des commissions	Domaines d'intervention	Membres
<b>Cadre de Vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travaux – Urbanisme – Agriculture</li> <li>➤ Déplacements – Circulation</li> <li>➤ Salubrité – Sécurité – Tranquillité</li> <li>➤ Environnement – Forêt</li> </ul>	<p><i>Élus référents :</i>                      Emmanuel ALONSO                      Simone GASQUET                      Daniel LARREGOLA</p> <p><i>Membres :</i>                      Pascale MAZOUAT                      Suzan DUCASSE                      Sylvain RULL                      Anna MECA                      Jean-Jacques PEYRAS                      Olivier ESCOT-SEP                      Yves CARRIÉ                      André BOYRIE                      Françoise MAZOUÉ</p>
<b>Affaires Générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Personnel</li> <li>➤ Politiques contractuelles (CEL, MJC,...)</li> <li>➤ Etat Civil – Cimetières</li> <li>➤ Finances</li> <li>➤ Vie Economique</li> </ul>	<p><i>Élus référents :</i>                      Jocelyne JOANDET                      Christian ZYTYNSKI</p> <p><i>Membres :</i>                      Daniel RIVIERE                      Albert LASBATS                      Nicole CASTELLA                      Philippe ZANCHETTA                      Daniel LARREGOLA                      Isabelle CHEDEVILLE                      Sylvain RULL                      Françoise MAZOUÉ                      Jean-Marc LACABANNE</p>
<b>Lien Social et Solidarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Solidarité</li> <li>➤ Education</li> <li>➤ Culture – Sport et Vie Associative</li> <li>➤ Animation – Fêtes et Cérémonies – Protocole</li> </ul>	<p><i>Élus référents :</i>                      Isabelle CHEDEVILLE                      Simone GASQUET                      Claude PAHU                      Virginie FAVERON</p> <p><i>Membres :</i>                      Pascale MAZOUAT                      Suzan DUCASSE                      Sandra BOCK                      Anna MECA                      Albert LASBATS                      Nicole CASTELLA                      Jean-Jacques PEYRAS                      Chantal BADENCO                      Daniel RIVIERE                      Yves CARRIÉ                      Maria Begonia GRACIA                      Myriam LAGARDE                      Jean-Marc LACABANNE</p>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de composer les commissions comme précisé ci-avant.**



P.C.C.  
Aureilhan, le 13 février 2015.

Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 février 2015**

**Délibération n° 2015-02**

Date de la convocation : 05/02/2015  
Date de la publication : 13/02/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint, Yves CARRIÉ, Chantal BADENCO, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURLAT, conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Emmanuel ALONSO (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIÉ (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation  
du groupe scolaire des Cèdres**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour la réhabilitation du groupe scolaire des Cèdres 2<sup>ème</sup> tranche. Il s'agit d'un marché comportant neuf lots.

Suite à la réception des plis (48 offres ont été reçues), à l'analyse des offres, Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de retenir les offres des entreprises suivantes :

Numéro macro-lot	Objet	Entreprise retenue	Montant en € HT
1	Plâtrerie - Faux-plafonds	PARDINA	57 859,48 €
2	Menuiseries intérieures	DORBESSAN	33 462,25 €
3	Electricité courants faibles	BAJON ANDRES	66 705,60 €
4	Peintures intérieures	EB PEINTURES	30 112,50 €
5	Menuiseries extérieures	DESIGN ALUMINIUM	156 896,20 €
6	Plomberie - ventilation	SAGES	14 018,20 €
7	Nettoyage	TBS	2 490,00 €

8	Gros œuvre - VRD	MAS	22 000,00 €
9	Peintures extérieures	DEDIEU PEINTURES	29 233,47 €

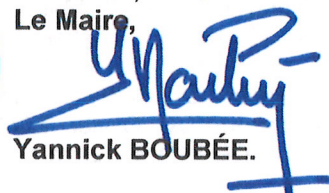
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **De retenir les offres des entreprises ci-dessus désignées,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer les marchés correspondants et toutes pièces nécessaires.**



P.C.C.  
Aureilhan, le 13 février 2015.

**Le Maire,**

  
**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 février 2015**

**Délibération n° 2015-03**

Date de la convocation : 05/02/2015  
Date de la publication : 13/02/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint, Yves CARRIÉ, Chantal BADENCO, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURLAT, conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Emmanuel ALONSO (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIÉ (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des  
Territoires Ruraux 2015 (DETR)**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, propose de présenter au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2015, la réhabilitation du groupe scolaire des Cèdres 2<sup>ème</sup> tranche, pour un montant estimatif hors taxe de 420 000 euros.

Monsieur ZYTYNSKI présente le projet ainsi que le plan de financement associé comme suit.

Dépenses	Montant hors taxes des travaux	Montant TTC des travaux	Recettes	Montant TTC
-Réhabilitation du groupe scolaire des Cèdres 2 <sup>ème</sup> tranche	420 000 €	504 000 €	Subvention de l'Etat au titre de la DETR 2015 Montant sollicité	260 000 €
			Commune sur fonds propres	244 000 €
<b>Total</b>	<b>420 000 €</b>	<b>504 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>504 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de réaliser ces travaux à inscrire au budget 2015
- de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015 d'un montant de 260 000 euros.
- D'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires.



P.C.C.  
Aureilhan, le 13 février 2015.

Le Maire

  
Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 février 2015**

**Délibération n° 2015-04**

Date de la convocation : 05/02/2015  
Date de la publication : 13/02/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint, Yves CARRIÉ, Chantal BADENCO, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Emmanuel ALONSO (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIÉ (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Election du délégué au Syndicat de l'Alaric 2<sup>ème</sup> section**

Monsieur le Maire expose que les statuts du Syndicat de Défense contre les crues de l'Alaric prévoient un délégué représentant la Commune d'Aureilhan. En application de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire ce délégué au scrutin secret à la majorité absolue. Il rappelle que lors de la séance du 10 avril 2014, Monsieur Henri ESCOT-SEP avait été élu.

Ce dernier n'ayant pas la qualité de conseiller municipal, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rapporter la délibération en date du 10 avril 2014.

Il convient de procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur le Maire propose comme candidat à l'élection des délégués au Syndicat de l'Alaric 2<sup>ème</sup> section : Daniel LARREGOLA

Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre de délégué à élire : 1

Candidat :	Daniel LARREGOLA
Suffrages exprimés :	23
Bulletins blancs :	5

**A été élu délégué au Syndicat de l'Alaric 2<sup>ème</sup> section, par 23 suffrages, Monsieur Daniel LARREGOLA.**  
**La délibération n°2014-28 en date du 10 avril 2014 est rapportée.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 13 février 2015.



Le Maire,

*[Signature]*  
Gannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 février 2015**

**Délibération n° 2015-05**

Date de la convocation : 05/02/2015  
Date de la publication : 13/02/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint, Yves CARRIÉ, Chantal BADENCO, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Emmanuel ALONSO (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIÉ (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'une convention avec le Conseil Général  
des Hautes-Pyrénées pour le renouvellement du marquage axial ocre  
de sécurité sur la RD 8**

Madame GASQUET, Maire-Adjoint, expose que dans le cadre de la mise en œuvre du programme de renouvellement de la signalisation horizontale, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées propose de procéder à la réfection du marquage axial ocre de sécurité réalisé sur la route départementale n°8. Ces travaux dont le montant total s'élève à 6 000 € TTC seraient financés à parité avec le Conseil Général, maître d'ouvrage de l'opération.

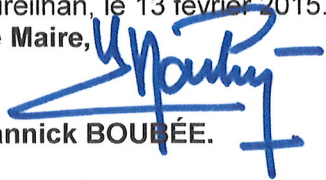
Madame GASQUET précise qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Général afin que la Commune puisse verser sa participation dans le cadre d'un fonds de concours. Cette convention vous est transmise en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **D'accepter la réalisation de cette opération avec une participation de la Commune de 3 000 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général des Hautes-Pyrénées ainsi que toutes pièces nécessaires.**



P.C.C.  
Aureilhan, le 13 février 2015.

Le Maire,  
  
Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 février 2015**

**Délibération n° 2015-06**

Date de la convocation : 05/02/2015  
Date de la publication : 13/02/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint, Yves CARRIÉ, Chantal BADENCO, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Emmanuel ALONSO (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIÉ (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Autorisation de signature des contrats de remplacement d'agents momentanément absents**

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose qu'en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible. Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent à remplacer. Les contrats peuvent éventuellement prendre effet avant le départ de l'agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant. Madame JOANDET propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement, en définissant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire ou la Maire-Adjointe en charge des ressources humaines à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible et précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.**



P.C.C.  
Aureilhan, le 13 février 2015.  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 février 2015**

**Délibération n° 2015-07**

Date de la convocation : 05/02/2015  
Date de la publication : 13/02/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint, Yves CARRIÉ, Chantal BADENCO, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Emmanuel ALONSO (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIÉ (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Séméac**

Par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal de Séméac a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Conformément à l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, l'avis de la ville d'AUREILHAN est sollicité au titre de commune limitrophe ayant demandé à être consultée sur ce projet.

La dimension d'aménagement durable, désormais intégrée au P.L.U repose sur trois principes fondamentaux :

- La protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- L'équité et la cohésion sociale ;
- L'efficacité économique susceptible de modifier les modes de production et de consommation.

En 2008, Séméac compte 4 950 habitants et affiche une densité de 807,2 habitants/km<sup>2</sup>. Le territoire s'étend sur une superficie de 629 hectares.

Le PLU de Séméac tient compte des enjeux environnementaux identifiés dans le cadre de l'état initial. Il en résulte que la procédure d'évaluation environnementale a donc conclu au faible impact prévisible du PLU sur l'environnement.

Le zonage projeté en limite de la Commune d'AUREILHAN est en concordance avec le zonage actuel du Plan d'Occupation des Sols.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1, L.123-9 et L.123-18,

VU le projet de PLU de la Commune de SEMEAC arrêté le 17 décembre 2014,

Considérant que, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme de la Commune de SEMEAC a été transmis à la Commune d'AUREILHAN et reçu le 9 janvier 2015, et que celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis en tant que personne publique associée,  
Considérant que le projet de PLU de la Commune de SEMEAC est compatible avec le PLU de la Commune d'AUREILHAN,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de PLU de la Commune de SEMEAC tel qu'il a été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2014.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et une abstention (M Lapalisse):**

- **décide d'émettre un avis favorable au projet de PLU de la Commune de SEMEAC.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 13 février 2015.

Le Maire



Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 février 2015**

**Délibération n° 2015-08**

Date de la convocation : 05/02/2015  
Date de la publication : 13/02/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint, Yves CARRIÉ, Chantal BADENCO, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Emmanuel ALONSO (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIÉ (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature du contrat de ville 2015-2020**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose que les contrats de ville de nouvelle génération succèdent à compter de 2015 aux contrats urbains de cohésion sociale. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

Le contrat de ville 2015 / 2020 décline les nouvelles orientations de la politique de la ville pour le Grand Tarbes, en s'appuyant sur le bilan 2007 / 2014 du contrat urbain de cohésion sociale.

Les territoires de Tarbes Est, Tarbes Ouest et Tarbes Nord bénéficieront d'une mobilisation renforcée des moyens de droit commun ainsi que des crédits spécifiques de la politique de la ville de l'Etat et des collectivités locales (gérés par le GIP Politique de la ville Grand Tarbes et Lourdes). Le quartier des Cèdres / Arreous / Courreous n'est plus identifié comme quartier prioritaire : avec environ 550 habitants, il se situe en effet en deçà du seuil de 1000 habitants fixé par l'Etat. Cependant, les différents indicateurs de précarité amènent à maintenir une veille et à accompagner ce quartier en pleine évolution. C'est pourquoi, la Commune bénéficiera d'une mobilisation renforcée des moyens de droit commun et, de manière subsidiaire, de crédits spécifiques de la politique de la ville, hors financement Etat (gérés par le GIP Politique de la ville Grand Tarbes et Lourdes).

Le contrat de ville est un contrat cadre, reprenant les constats et développant les enjeux et objectifs opérationnels. Il mobilise les partenaires et les financements afin d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers à travers la définition d'objectifs stratégiques et un plan d'actions.

Il est décliné en suivant les axes définis par l'Etat dans la circulaire du 15 octobre 2014 :

- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Emploi et développement économique (dont économie sociale et solidaire),
- Cohésion sociale,
- Priorités transversales : intégration et lutte contre les discriminations, égalité hommes / femmes, participation des habitants, jeunesse.

Un plan d'actions annuel sera élaboré, permettant de préciser de manière concrète les actions prévues pour chaque objectif.

Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Contrat de Ville du Grand Tarbes 2015/2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ville et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 voix pour, une abstention (M Rivière) et une voix contre (M Lapalisse) décide :**

- **d'approuver le Contrat de Ville du Grand Tarbes 2015/2020,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer le Contrat de Ville et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.**



P.C.C.

Aureilhan, le 13 février 2015.

Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 février 2015**

**Délibération n° 2015-09**

Date de la convocation : 05/02/2015  
Date de la publication : 13/02/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint, Yves CARRIÉ, Chantal BADENCO, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Emmanuel ALONSO (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIÉ (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Création par la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes d'un service commun d'instruction des autorisations droit des sols et approbation de diverses dispositions**

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose que la loi d'accès au logement et pour un urbanisme rénové (ALUR) met fin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des autorisations droit des sol (ADS) au profit des communes appartenant à des EPCI qui comptent au moins 10.000 habitants.

Compte tenu de ce seuil démographique, les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes dotées d'un PLU et d'un POS sont concernées par cette évolution et les communes dotées d'une carte communale le seront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais peuvent y adhérer si elles le souhaitent dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Dans ce contexte, il appartient aux communes de s'organiser pour assurer l'instruction de leur ADS. Soucieux de rationaliser le service public et de développer la solidarité sur le territoire communautaire, Le Grand Tarbes propose que soit mis en place un service commun intercommunal chargé de l'instruction ADS à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

Le périmètre d'action de ce service commun sera centré sur l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme jusqu'à présent assurée par la Direction Départementale des Territoires. Le service commun effectuera également une veille juridique dans le domaine de l'urbanisme et pourra appuyer les services municipaux.

Le service sera financé par les communes au moyen d'une refacturation du coût, lequel sera réparti au prorata du nombre d'actes instruits, selon les ratios suivants : 0,4

Certificat d'Urbanisme b, 0,7 Déclarations Préalables, 1 Permis de Construire et 1,2 Permis d'Aménager.

Il est donc proposé de passer deux types de convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et chaque commune adhérente qui définiront d'une part les modalités d'organisation du service commun et d'autre part les modalités de travail en commun sur l'ADS. Ces conventions sont transmises en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-2 modifié par l'article 67 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM), prévoyant qu'« en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs » ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite ALUR), et notamment son article 134 modifiant l'article L422-8 du code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R 423-14 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié en date du 28 décembre 1999 portant transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise en Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes ;

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de l'Etat qui assuraient l'instruction des autorisations droit des sols (ADS) à titre gracieux pour le compte des communes cesseront cette mission ;

Considérant qu'au terme de la loi MAPTAM précitée, un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de service commun en dehors des compétences transférées ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour, 4 abstentions (M Lacabanne, Mme Lagarde, Mme Mazoué, M Boyrie) et une voix contre (M Lapalisse) décide :**

- **de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 un service commun chargé de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme tel que présenté ci-dessus pour être opérationnel au 1<sup>er</sup> juillet 2015,**
- **d'approuver la convention à passer entre la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et les communes qui le souhaitent afin de constituer un service commun d'instruction des décisions relatives au droit du sol, telle que jointe en annexe,**
- **d'approuver la convention à passer entre la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et les communes adhérentes au service commun relative aux modalités de travail en commun, telle que jointe en annexe,**
- **de préciser que les charges du service commun seront refacturées annuellement aux communes adhérentes au prorata des actes instruits et d'ajouter que les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes lors d'une décision modificative,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions et toutes pièces nécessaires et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

P.C.C.

Aureilhan, le 13 février 2015.

Le Maire



  
Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 12 février 2015**

**Délibération n° 2015-10**

Date de la convocation : 05/02/2015

Date de la publication : 13/02/2015

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sandra BOCK, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Jacques LAPALISSE, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Emmanuel ALONSO, Maire-Adjoint, Yves CARRIÉ, Chantal BADENCO, Myriam LAGARDE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Emmanuel ALONSO (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIÉ (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Transfert dans le domaine public des voies, réseaux et espaces verts du lotissement « Les Chardons Bleus 1 » : autorisation de lancement de l'enquête publique**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Office Public de l'Habitat (OPH 65) a sollicité l'incorporation dans le domaine public des voies et espaces communs du lotissement « Les Chardons Bleus 1 ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à prescrire par arrêté l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs privés de ce lotissement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à prescrire par arrêté l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs privés de ce lotissement.**



P.C.C.  
Aureilhan, le 13 février 2015.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

